

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-3-1-145

OBJET : CONSULTATION EMPRUNT 2023
ASSAINISSEMENT

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D7-3-1-145**OBJET : CONSULTATION EMPRUNT 2023
ASSAINISSEMENT**

La Communauté de Communes a consulté plusieurs établissements bancaires pour répondre au financement des travaux inscrits au budget assainissement 2023.

Par délibération n°2023D7-1-2-35 du 24 mars 2023, le Conseil Communautaire a prévu un recours à l'emprunt à hauteur de 1 200 000 € sur cet exercice.

Dans le cadre du financement de son programme d'investissement et de ses restes à réaliser, il est donc envisagé de souscrire deux emprunts de 600 000 €. Une consultation a été lancée en ce sens.

Les établissements suivants ont répondu :

Crédit Mutuel :

Montant emprunté :	600 000 €	600 000 €	600 000,00 €
Durée :	15 ans	20 ans	25 ans
Périodicité :	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Taux :	Fixe à 4,45 %	Fixe à 4,50 %	Fixe à 4,55 %
Montant des échéances :	13 759,59 €	11 413,94 €	10 076,55 €
Coût total intérêts :	225 575,13€	313 115,00 €	407 655,01 €
Conditions de remboursement :	Échéances constantes	Échéances constantes	Échéances constantes
Frais de dossier ou commission :	600 €	600 €	600 €
Coût total	226 175,13 €	313 715,00 €	408 255,01 €

Crédit Agricole :

Montant emprunté :	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Durée :	15 ans	20 ans	25 ans
Périodicité :	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Taux :	Fixe à 4,97 %	Fixe à 5,04 %	Fixe à 5,11 %
Montant des échéances :	14 245,63 €	11 947,92 €	10 660,61 €
Coût total intérêts :	254 737,71 €	355 833,29 €	466 060,56 €
Conditions de remboursement :	Échéances constantes	Échéances constantes	Échéances constantes
Frais de dossier ou commission :	840 €	840 €	840 €
Coût total	255 577,71 €	356 673,29 €	466 900,56 €

AR Prefecture082-248200016-20231127-2023D7_3_1_145-DE
Reçu le 04/12/2023Caisse d'Epargne :

Montant emprunté :	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Durée :	15 ans	20 ans	25 ans
Périodicité :	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Taux :	Variable base livret A + marge 0,60 Soit 3,60 % actuellement	Variable base livret A + marge 0,60 Soit 3,60 % actuellement	Variable base livret A + marge 0,60 Soit 3,60 % actuellement
Montant des échéances :	Amortissement du capital linéaire		
Coût total intérêts : (sur la base du taux actuel)	164 700 €	218 700 €	272 700 €
Conditions de remboursement :	Capital constant	Capital constant	Capital constant
Frais de dossier ou commission :	600 €	600 €	600 €
Coût total	165 300 €*	219 300 €*	273 700 €*

Banque Postale :

Montant emprunté :	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Durée :	15 ans	20 ans	25 ans
Périodicité :	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Taux :		Fixe : 4,36 %	Fixe : 4,37 %
Montant des échéances :	Amortissement du capital linéaire		
Coût total intérêts : (sur la base du taux actuel)		265 742,00 €	331 901,50 €
Conditions de remboursement :		Capital constant	Capital constant
Frais de dossier ou commission :		1 200 €	1 200 €
Coût total		266 942,00 €	333 101,50 €

La commission prospectives financières, présidée par Olivier RENAUD, s'est réunie le 22 novembre 2023 et propose de retenir la Caisse d'Epargne.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées les emprunts suivants :

Emprunt n°1

- Montant : 600 000 euros,
- Durée d'amortissement : 15 ans,
- Phase de mobilisation : 3 mois maximum,
- Modalité d'amortissement du capital : linéaire,
- Taux : base livret A + Marge 0,60
(Soit compte tenu du taux actuel du livret A à 3 %, un taux de crédit à 3,60%),
- Périodicité des échéances : Trimestrielle,
- Base de calcul : Exact/360,
- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté, soit 600 €.

Emprunt n°2

- Montant : 600 000 euros,
- Durée d'amortissement : 15 ans,
- Phase de mobilisation : 3 mois maximum,
- Modalité d'amortissement du capital : linéaire,
- Taux : base livret A + Marge 0,60
(Soit compte tenu du taux actuel du livret A à 3 %, un taux de crédit à 3,60%),
- Périodicité des échéances : Trimestrielle,
- Base de calcul : Exact/360,
- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté, soit 600 €.

AUTORISE le Président à signer les contrats de prêts et l'ensemble de la documentation contractuelle à intervenir avec la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET